

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin

Procès-verbal des délibérations

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 13 - Conseillers présents 12 - Procuration : 1

Le 19 décembre 2019, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUMLE Christophe, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Présents : M. BAUMLE Christophe - M. BISEL Emmanuel (arrivé à 19h45)- Mme BORZA Danielle - M. MEYER Jérôme - M. LOCHER Cédric - M. BRAND Cédric - Mme KEPPI Christine - M. BLIND Jean-Louis - M. COLOMBE Yves - M. BERTHIOT Ludovic - M. FLAGNER Nicolas - M. STALLINI Stéphane

Absente excusée ayant donné procuration : Mme MULLER Anne procuration à M. BAUMLE Christophe

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ORDRE DU JOUR :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 7 novembre 2019

1.2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement 2020

1.3. Divers

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol

2.2. Divers

3. TECHNIQUE

3.1. Projet centre village

3.2. Extension vidéo surveillance

3.3. Divers

4. ANIMATION

4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle

4.2. Divers

5. INTERCOMMUNALITE

5.1. Compte-rendu des réunions de la Communauté de Communes Sundgau (CCS)

5.2. Service commun de secrétariat itinérant

5.3. Divers

6. POINTS DIVERS

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et indique les procurations.

M. le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

1.3 Ristourne de l'assurance et remboursement EDF

1.4 Demande de subvention

L'ensemble des membres présents accepte le rajout des deux points à l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 7 novembre 2019

M. le Maire rappelle les délibérations :

- 1.2 Avis relatif à la nomination d'un garde-chasse particulier
- 1.3 Décision modificative
- 1.4 Demande de subvention
- 1.5 Contrat de groupe d'assurance statutaire – adhésion
- 1.6 Participation aux frais scolaires de l'école de Waldighoffen
- 1.7.2.1 Plaque commémorative
- 2.2 Construction M. Bernard JERMANN
- 3.1.1. Approbation du PV d'arpentage
- 3.1.4. Devis EIFFAGE
- 5.1. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 5.2. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- 5.3. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets
- 5.4. Rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté de Communes Sundgau (CCS)
- 5.5. Approbation des attributions de compensation définitives 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 novembre 2019, dont la copie a préalablement été transmise à l'ensemble des Conseillers, est approuvé à l'unanimité et signé.

Arrivé de M. BISEL.

1.2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement 2020

En attendant le vote du budget prévisionnel 2020, M. le Maire propose au conseil d'autoriser les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au BP 2019 -hors remboursement de la dette-

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT,

Montant budgétisé - dépenses d'investissements 2019 : 326 230 €

(Hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts)

Soit 25% 81 557 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 81 557 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Droit logiciels JVS
- Travaux dans le cadre des marchés « Aménagement centre du village »
- Fournitures et équipements divers dont informatiques et mobiliers

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** d'accepter cette proposition

- **autorise** M. le Maire à engager, liquide et mandater les dépenses d'investissement de 2020 sur les chapitres 20 et 21 dont les articles :

- 2051 :	Concessions et droits similaires	3 000 €
- 2151 :	Installations, matériel et outillages techniques	52 500 €
- 2138 :	Autres constructions	10 000 €
- 2188 :	Autres immobilisations corporelles	2 500 €
- 2158 :	Autres	13 557 €
		81 557 €

avant le vote du budget 2020.

1.3. Ristourne de l'assurance et remboursement EDF

M. le Maire présente le courrier de la CIADE -assureur de la commune- annonçant une ristourne de 5% sur la cotisation annuelle 2018 de la commune, soit un montant de 201 €.

Il présente également le courrier d'EDF pour le remboursement d'un trop payé (sur-estimation de la consommation) annonçant un remboursement de 2 487.88 €

Ouï les explications de M. le Maire quant à la ristourne de la CIADE et le remboursement d'EDF,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** le montant de 201 € de la CIADE et de 2 487.88 € d'EDF,
- **inscrit** le montant de 2 688.88 € dans le budget 2020 à l'article 619 du chapitre 13 - atténuation des charges,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

1.4. Demande de subvention

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 abstention, des membres présents et représentés,

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 400 € au Comité des Fêtes de Steinsoultz,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

1.5. Divers

1.5.1. Bulletin

Le bulletin communal est en cours de distribution.

1.5.2. Plaque commémorative

M. le Maire informe le conseil que l'installation, au multi-accueil intercommunal sis à Muespach le Haut, de la plaque commémorative en hommage à M. André BOHRER président de la CCIG de 2008 à 2016 se fera le samedi 21 décembre 2019 à 11 heures sur site.

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	NATURE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
17.12.19	PC	NUSSBAUMER Laetitia	Construction d'une maison individuelle	Rue de Waldighoffen Section 4 n°101

2.2. Divers

2.2.1. M. Pierre KREUTTER

M. MEYER informe le conseil, que conformément à la délibération prise le 29 août dernier, il a pris l'attache d'une entreprise locale pour l'établissement d'un devis pour l'égouttage des arbres de M. Pierre KREUTTER débordant sur le domaine public. Lors de la visite sur place avec le responsable, M. KREUTTER a manifesté son mécontentement de cette initiative de faire intervenir une entreprise. M. MEYER lui a expliqué que la situation ne pouvait plus durer ainsi et qu'il fallait élaguer urgemment ces arbres menaçant de tomber sur la voie publique.

Le 12 décembre 2019, M. MEYER a constaté que M. KREUTTER avait commencé à procéder à des travaux d'égouttage dans ces conditions dangereuses : de nuit, sur la voie publique et sans aucune signalisation.

2.2.2. M. Bernard JERMANN

M. le Maire informe le conseil que le dossier suit son cours. Le procureur de la République statuera sur ce dossier.

2.2.3. M. Vincent WITT

La demande de Cub est en cours d'instruction pour les services du PETER, l'avis de la Chambre d'Agriculture ayant été demandé.

2.2.4. Parcelle 73

M. le Maire informe le conseil que la vente de la parcelle 73 (ancienne décharge) est actée et le règlement a été fait.

3. TECHNIQUE

3.1. Projet centre village : état d'avancement

M. le Maire informe le conseil des avancées du projet et notamment quant à l'établissement prochain du décompte général définitif.

Au niveau de la nouvelle fontaine, le bec verseur anti-goutte a été installé mais des traces de rouilles au fond du bas du haut ont été constatées.

Vu les problèmes récurant d'écoulement des eaux de pluie, l'entreprise Eiffage propose logiquement de refaire le parvis des enfants.

3.2. Extension de la vidéo-surveillance

M. le Maire informe le conseil que, conformément à la décision du conseil en date du 7 novembre 2019, un devis pour l'installation d'une 4^{ème} caméra a été demandé à Adéquation Web.

Ouï les explications de M. le Maire quant à l'extension de la vidéosurveillance,

Vu le devis d'Adéquation Web pour la fourniture et l'installation d'une 4^{ème} camera à la mairie ainsi que la pose et la fourniture de 4 panneaux routiers signalant la présence de caméras de surveillance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** le devis d'Adéquation Web pour :
- la fourniture et l'installation d'une 4^{ème} caméra à la mairie pour un montant de 862.49 € HT,
- la fourniture et la pose de 4 panneaux routiers signalant la présence de caméras de surveillance aux entrées de village pour un montant de 1 100 € HT
- **inscrit** le montant de 2 354.99 € TTC dans le budget 2020 à l'article 2188 du chapitre 21 -Immobilisations corporelles,
- **charge** le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la préfecture avant la commande de cette 4^{ème} caméra (autorisation et subventions),
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

3.3. Divers : Salle communale

M. BISEL informe le conseil que l'entreprise BANZET n'est toujours pas venue effectuer les travaux de toiture à la salle. Et ceci malgré de nombreuses relances.

4. ANIMATION

4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle

M. LOCHER présente le calendrier des animations dans la commune ainsi que des réservations de la salle communale.

4.2. Divers

4.2.1. Repas des Anciens et du personnel communal

Le repas des Anciens et du personnel communal s'est déroulé dans une bonne ambiance le dimanche 8 décembre 2019.

4.2.2. Jumelage

Les Amis Lecoussois sont arrivés le vendredi 13 au soir et sont repartis le lundi 16 au matin. Le week-end a été agrémenté des diverses sorties et d'un repas-dansant le samedi soir.

4.2.3. Fête de Noël de l'école

La fête de Noël de l'école s'est tenue ce jour même avec un goûter manalas et chocolat chaud préparé par quelques parents. Un spectacle d'une heure trente de jeux d'ombres et de chant a été présenté par les élèves. Un livre a été offert par la commune à chaque élève.

4.2.4. Repas de fin de mandat

Le repas de fin de mandat est fixé au 7 mars 2020.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1. Compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes Sundgau (CCS)

M. le Maire fait un compte-rendu des points abordés lors du conseil communautaire du 12 décembre 2019 :

- approbation du plan et du règlement de formation du personnel de la CCS,
- création d'un service commun de secrétariat itinérant pour les communes membres de la CCS, avec validation d'une convention à conclure entre les communes membres et la CCS,
- approbation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020,
- validation du programme GERPLAN 2020,
- approbation du PLUi du secteur d'Altkirch. Celui du secteur d'Illfurth devrait être approuvé courant 2020. Celui du secteur Ill et Gersbach est en cours mais échéance encore inconnue.
- M. WILLEMANN président de la CCS se retire de la vie publique,
- le secrétaire général M. Daniel MEYER a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019. A compter du 1^{er} janvier 2020, il sera remplacé par M. Benoît KENNARD,
- l'examen des comptes administratifs des différents budgets aura lieu le jeudi 12 mars 2020,
- l'installation du nouveau conseil communautaire aura lieu le jeudi 16 avril 2020

5.2. Service commun de secrétariat itinérant

Le conseil communautaire de la CCS ayant décidé la création d'un service commun de secrétariat itinérant pour les communes membres, il est proposé de délibérer sur l'adhésion à ce service. Le service ne sera facturé qu'en cas d'utilisation et au tarif au 1^{er} janvier 2020 de 25€ de l'heure au 1^{er} janvier 2020.

Ouï l'exposé de M. le Maire quant à la création, par la CCS, d'un service commun de secrétariat itinérant avec les communes membres, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.,

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les communes membres intéressées,

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau du 12 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 abstention, des membres présents et représentés,

- **approuve** la création, par la CCS, du service commun de secrétariat itinérant,
- **approuve** les termes de la convention régissant le service commun secrétariat itinérant, tels que présentés par M. le Maire,
- **autorise** le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette décision.

5.3. Divers

Néant

6. POINTS DIVERS

6.1. Activité de la Brigade Verte du 1^{er} au 31 octobre 2019

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade verte sur le ban communal entre le 1^{er} et le 31 octobre 2019. Il présente également le compte-rendu de constructions sans permis de construire effectuées par M. Bernard JERMANN.

6.2. Remerciements

M. le Maire présente au Conseil la carte de remerciement de Mme et M. Claude KETTELA à la Municipalité pour la visite d'une délégation communale à l'occasion de leurs 75^{ème} et 80^{ème} anniversaires,

6.3. Médaille d'honneur du travail

M. le Maire accueille M. Jean-Paul JELSCH pour lui remettre la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Argent au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2019.

Dates à retenir : réunion du Conseil Municipal : jeudi 30 janvier 2020 à 19h30
réunion du Conseil Municipal : jeudi 5 mars 2020 à 19h30

Fin de séance : 20h40

Séance du 19 décembre 2019 - Tableau des signatures

En exercice : 13 - présents : 12 - procuration : 1

M. BAUMLE Christophe Maire		
M. BISEL Emmanuel Adjoint		
Mme BORZA Danielle Adjointe		
M. MEYER Jérôme Adjoint		
M. LOCHER Cédric Adjoint		
M. BRAND Cédric Conseiller municipal		
Mme KEPPI Christine Conseillère municipale		
Mme MULLER Anne Conseillère municipale	Procuration à M. BAUMLE Christophe	
M. BLIND Jean-Louis Conseiller municipal		
M. COLOMBE Yves Conseiller municipal		
M. BERTHIOT Ludovic Conseiller municipal		
M. FLAGNER Nicolas Conseiller municipal		
M. STALLINI Stéphane Conseiller municipal		

Délibérations

1.2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement 2020	1.3. Ristourne de l'assurance et remboursement EDF
3.2. Extension de la vidéo-surveillance	5.2. Service commun de secrétariat itinérant